

**PAGE 7 ALIMENTATION ÉLECTRIQUE 63 000 VOLTS
DE LA RÉGIE DE THÔNES ******La tension monte ! ! ! ! !***

Février 2000 Mr le Préfet lance une concertation préalable sur la problématique de l'alimentation électrique du bassin annécien et de la Régie de Thônes.

Concernant la Régie de Thônes, il semblait que :

- ☞ suite aux nombreuses coupures de courant de 1980 et 1981 qui ont affecté les domaines skiables de Grand Bornand et La Clusaz;
- ☞ suite au projet d' EDF et de la Régie de Thônes préconisant le renforcement, le secours et la sécurisation de ces secteurs par construction d'une ligne Haute Tension 63kV entre St Pierre en Faucigny et St Jean de Sixt;
- ☞ suite aux nombreuses années de discussions, propositions et à la Déclaration d'Utilité Publique du 24/12/1986;

☛ **la solution envisagée** il y a quelques années de créer une ligne nouvelle 63kV dans la vallée du Borne pour garantir l'alimentation du poste source de St Jean de Sixt permettait de résoudre durable le problème (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement Rhône-Alpes. Décembre 2001).

Or, la nouvelle concertation de janvier 2002 pourrait bien mettre notre commune en face d'un nouveau problème;

en effet , RTE (Réseau de Transport d'Électricité - EDF) dans sa note de synthèse, publiée sur le site Internet : www.e-lectricite74.net, à la rubrique "CHOIX DE L'ÉTAT" indique que :

.....L'alimentation électrique de la Régie de Thônes devra être étudiée avec les communes et structures intercommunales concernées ainsi qu'avec le Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Vallée de Thônes.

Dans le respect de l'utilisation des infrastructures existantes, une des solutions consiste à renforcer la liaison Thônes-Vignères, dès que la puissance sera disponible au poste de Vignères (Annecy-Nord). Cette disposition permettra de garantir mécaniquement cet ouvrage (sécurisation du réseau) et par là même d'augmenter la capacité de transport. Les conditions technico-économiques et l'intégration des contraintes environnementales seront alors confrontées avec tous les acteurs concernés en vue de trouver les meilleures mesures de réduction d'impact.

Avis du Conseil Municipal sur cette affaire à suivre de très près:

Beaucoup de vigilance s'impose, car si la solution consistant à renforcer et sécuriser la ligne 63kV Vignères-Thônes était retenue, nous pourrions voir subitement grossir les fils et les pylônes déjà présents dans notre environnement.

Il nous paraît important de préciser les points suivants :

Au 21ème siècle, à l'instar d'une conception et d'une pensée nouvelle de "développement durable", dans le respect des engagements pris par EDF et RTE, tout projet de réseau électrique haute tension doit s'attacher à réduire voire à supprimer l'impact visuel des ouvrages électriques existants, à préserver les paysages et l'environnement dans les secteurs où des ouvrages sont à construire.

Dans nos régions de montagne où les Plans de Prévention des Risques Naturels réalisés par la préfecture mettent en évidence une multitude d'aléas climatiques, les réseaux électriques aériens Haute Tension semblent bien vulnérables aux risques naturels que sont les tremblements de terre, les coulées de boues, les avalanches, les tempêtes (pour mémoire :1999).

La seule solution réaliste et en cohérence avec un "développement durable" est la réalisation de lignes haute tension 63 000 volts souterraines.

Nous vous tiendrons informés par nos bulletins "INFO-RAPIDE" dès que possible.